



PRÉFET DE L'ISÈRE

PREFECTURES DE L'ISERE et DU RHONE

ARRETE INTERPREFECTORAL N° 2011350-0009

**PORTANT CONSTITUTION DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU (CLE) CHARGÉE
DE L'ELABORATION, LA REVISION ET LE SUIVI DE L'APPLICATION DU SAGE DE LA
BOURBRE**

Le Préfet de l'Isère Officier de la Légion d'Honneur Officier de l'Ordre du Mérite	Le Préfet du Rhône Chevalier de la Légion d'Honneur Officier de l'Ordre du Mérite
--	---

VU la loi n°2006-1172 du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques ;

VU le code de l'Environnement et notamment ses articles L 212-1 à L212-11 et R212-29 à R212-34

VU l'arrêté inter-préfectoral (Rhône-Isère) n°97-2118 du 8 avril 1997, délimitant le périmètre du schéma d'aménagement et de gestion des eaux de la Bourbre ;

VU l'arrêté inter-préfectoral (Rhône-Isère) n°2008-07192 du 8 août 2008 portant approbation du schéma d'aménagement et de gestion des eaux de la Bourbre ;

VU la délibération du Conseil Régional Rhône Alpes en date des 27 et 28 mai 2010 ;

VU la délibération du Conseil Général du Rhône en date du 22 avril 2011 ;

VU la délibération du Conseil Général de l'Isère en date du 22 avril 2011 ;

VU le courrier de Monsieur le Président de l'Association des Maires de l'Isère en date du 17 novembre 2011 ;

SUR proposition des Secrétaires Généraux des Préfectures de l'Isère et du Rhône,

ARRETEMENT :

Article 1 :

Les arrêtés inter-préfectoraux n° 2009- 00123 du 6 janvier 2009 et N°2010-08089 du 29 septembre 2010 sont abrogés.

Article 2 :

La nouvelle composition de la commission locale de l'eau est arrêtée comme suit :

Cette commission est composée de 3 collèges :

**1^{ER} COLLEGE : COLLEGE DES REPRESENTANTS DES COLLECTIVITES TERRITORIALES ET DES
ETABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX**

Conseil Régional Rhône Alpes	M. Philippe REYNAUD
Conseil Général du Rhône	M. Michel FORISSIER
Conseil Général de l'Isère	M. André COLOMB BOUVARD M. Denis VERNAY M. Didier RAMBAUD M. Alain COTTALORDA M. Pascal PAYEN M. Daniel VITTE
Association des Maires de l'Isère	M. Michel RIVAL M. Michel BACONNIER M. Roland CORSAT M. Armand BONNAMY M. Philippe BOYER M. Jean BESSON M. Gérard MATHAN M. Jean -Marie PASTORELLI M. Gilbert JOYE M. Alain TUDURI M. André PAVIET-SALOMON M. Daniel DEPARDON M. Alain BERGER
Syndicat d'assainissement de la Plaine du Catelan	M. Guy GAGNOUD, Président
Syndicat Intercommunal des Marais de Bourgoin Jallieu	M. Christian BONNAIRE, Président
Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Bourbre	M. Bernard COTTAZ, Président M. Jean-Luc ANNEQUIN

2E COLLEGE : COLLEGE DES REPRESENTANTS DES USAGERS, DES PROPRIETAIRES CONCERNES, DES ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES ET DES ASSOCIATIONS CONCERNEES

Chambre de Commerce et d'Industrie Nord Isère	M. le Président, ou son représentant
Union nationale des industries de carrières et matériaux de construction	M. le Président, ou son représentant
Association « Bourbre Entreprises Environnement »	M. le Président, ou son représentant
Chambre de métiers et de l'artisanat de l'Isère	M. le Président, ou son représentant
Chambre d'agriculture de l'Isère	- M. le Président, ou son représentant - M. le Vice Président, ou son représentant
Fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles	M. le Président, ou son représentant
Fédération départementale de pêche et de protection du milieu aquatique de l'Isère	M. le Président, ou son représentant
Fédération Rhône Alpes de protection de la nature (FRAPNA Isère)	M. le Président, ou son représentant
Société des Autoroutes Rhône Alpes (AREA)	M. le Président, ou son représentant
Fédération de la randonnée en Isère	M. le Président, ou son représentant
Fédération Départementale des chasseurs de l'Isère	M. le Président, ou son représentant
Union fédérale des consommateurs « Que Choisir »	M. le Président, ou son représentant
Syndicats des propriétaires forestiers sylviculteurs de l'Isère	M. le Président, ou son représentant

**3EME COLLEGE : COLLEGE DES REPRESENTANTS DE L'ETAT ET DE SES ETABLISSEMENTS
PUBLICS**

- Le Préfet coordonnateur de bassin représenté par le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Rhône Alpes
- Le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Rhône Alpes, ou son représentant
- Le Préfet de l'Isère, ou son représentant
- Le Directeur Départemental des territoires du Rhône, ou son représentant
- Le Directeur Départemental des Territoires de l'Isère, ou son représentant
- Le délégué territorial de l'Isère de l'Agence Régionale de Santé, ou son représentant
- Le Directeur de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée, ou son représentant
- Le Délégué régional de l'Office de l'Eau et des Milieux Aquatiques, ou son représentant

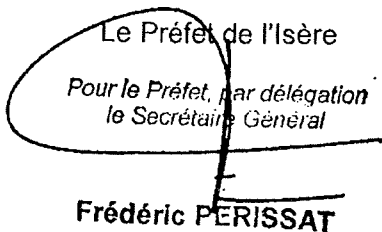
Article 3 :

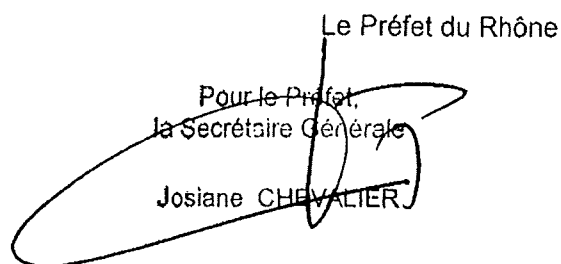
Le président de la commission locale de l'eau sera élu par les membres du collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux.

Article 4

Les Secrétaires Généraux des Préfectures de l'Isère et du Rhône sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des Actes Administratifs des Préfectures de l'Isère et du Rhône, notifié à l'ensemble des membres de la commission.

Fait le, **16 DEC. 2011**

Le Préfet de l'Isère
Pour le Préfet, par délégation
le Secrétaire Général

Frédéric PERISSAT

Le Préfet du Rhône
Pour le Préfet,
la Secrétaire Générale

Josiane CHEVALIER